

L'école Syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI FO 77, 2 rue de la Varenne, 77000 Melun

Tel : 01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81

mail : fo77snudi@gmail.com site internet : <http://77.fo.snudi.fr>

Directeur de la publication Karim Benatti, CPPAP n°0924 S 07347



n°69 Mars 2021

Déposé le 31-03-2021

VAUX LE PENIL PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Éditorial

Une dotation « exceptionnelle », une situation catastrophique

Les opérations de carte scolaire ont eu lieu mi-février. C'est peu de dire que la conclusion de ces opérations ne produira pas une amélioration notable des conditions d'exercice des enseignants dans le département. Ainsi sur 136 postes alloués à la Seine-et-Marne, seuls 99 serviront à ouvrir des classes, tandis que 131 classes fermeront à la rentrée 2021. Bien sûr, ces postes ne seront pas perdus et serviront à ouvrir ici une GS à 24, ou là un CP dédoublé. En bref, il s'agit essentiellement de redéploiement de moyens déjà existants. D'ailleurs, lorsque le ministre Blanquer vante la création de 1 800 postes dans le premier degré, ce n'est qu'après avoir supprimé 1 800 postes dans le second degré et baissé de 1357, le nombre de postes disponibles au CRPE en 2021 (concours externe).

Peut-on s'en satisfaire au nom d'une dotation à trois chiffres ? La situation que traverse l'ensemble des écoles du département rend nécessaire la mise en place d'un plan d'urgence que le SNUDI-FO 77 réclame depuis plusieurs mois.

D'autant plus que le constat sur le terrain est alarmant, et que rien n'indique une perspective d'amélioration, tant l'absence de mesures concrètes et efficaces est évidente. Masques, tests, vaccins, remplacements, la politique gouvernementale est un naufrage que rien ne peut dissimuler, encore moins les proclamations du ministre Blanquer toujours prompt à se féliciter de son action.

Sommes-nous pour autant condamnés à subir cette situation ? Pour le SNUDI-FO 77, la réponse est non ! A l'image de ces collègues qui ont décidé de faire grève, soutenus par le SNUDI-FO 77, si aucune solution de remplacement ne leur était proposée, à Cesson le 22 mars (primaire Paul-Emile Victor) ou à Dammarie-les-Lys le 25 mars (maternelle Juliette Georges). Ils ont raison ! Comme ont raison les AESH qui n'en peuvent plus de la précarité imposée ni des conditions de travail toujours plus difficiles, et qui appellent à la grève le 8 avril pour exiger un vrai statut, une revalorisation salariale et la fin des PIAL.

Le SNUDI-FO 77 appuiera et soutiendra toute initiative visant à porter les revendications des écoles, des collègues. Il appelle les personnels à se réunir et à écrire leurs cahiers de revendications. Il accompagnera les collègues qui souhaiteront les porter en audience, en circonscription ou à la DSDEN.

Karim Benatti

Secrétaire départemental du Snudi-Fo 77

Sommaire

Audience à la DSDEN : Hors classe	p2
CTSD : carte scolaire	p3
Carte scolaire (suite) AESH : Coup de gueule !	p4
Une directrice raconte... Economies de bout de covid !	p5
Vaccination Protection fonctionnelle	p6
Permutations / Mouvement	p7
Bulletin d'adhésion RIS	p8

**Un syndicat indépendant
pour défendre :**

**les statuts
les postes
les salaires
l'unité et la laïcité de
l'école publique
SYNDIQUEZ-VOUS !**

**Bulletin adhésion 2021
disponible sur le site
<http://77.fo.snudi.fr>**

Audience le 8 mars 2021

Problème d'accès à la hors classe des ex-instituteurs et ex-institutrices

Le SNUDI-FO 77 a été reçu par M. Demont, Secrétaire Général et M. Bousquet IENA.

Il a dénoncé l'injustice et l'iniquité dont étaient victimes les collègues ex-instituteurs, pour accéder à la hors classe. A appréciations égales, un PE accède à la hors classe en moyenne 15 ans avant un ancien instituteur. Des situations concrètes ont été présentées. Le SNUDI-FO 77 a démontré que contrairement à ce qui avait été annoncé lors des premières CAPD, après la mise en place de PPCR, l'accès à la hors classe avant le départ à la retraite était impossible pour de nombreux collègues.

Par ailleurs, lors de la création du corps des PE (décret du 1^{er} août 1990), il n'avait pas été question de modifier le déroulement de carrière. C'est seulement en septembre 2017 avec l'instauration de PPCR que les règles d'avancement ont été profondément bouleversées. Elles ne prenaient plus en compte la totalité de l'AGS, pénalisant fortement les ex-instituteurs.

Nous avons donc demandé que l'ancienneté générale des services soit prise en compte pour l'avancement à la Hors Classe, et non l'ancienneté dans le corps. Cela permettrait de réduire l'injustice dont sont victimes les ex-instituteurs. Il est invraisemblable que des enseignants, pénalisés dans leur avancement au cours de leur carrière, le soit aussi pour la retraite.

M. Demont a reconnu que le SNUDI FO, qui a voté contre

PPCR au moment de sa mise en place, était conscient des problèmes que cela engendrerait. Mais il a expliqué que, le protocole désormais mis en place, l'IA de Seine-et-Marne n'envisage ne de déroger pas au cadre national, ni même de l'aménager.

D'après M. Demont, certains personnels et certains syndicats pourraient s'opposer à un aménagement. Il ne souhaite pas déclasser certains collègues.

Nous lui avons précisé que nous n'avons demandé le déclassement d'aucun collègue, juste d'un peu moins pénaliser les ex-instituteurs.

Nous avons proposé de revoir au cas par cas les dossiers qui nous avaient été transmis (en revoyant par exemple leur appréciation) et pour les collègues ayant le même barème final, nous avons demandé que ce soit l'AGS qui les départage.

Le Secrétaire Général a refusé catégoriquement de revoir l'appréciation des collègues. En revanche, il a déclaré qu'il verrait avec la DASEN la possibilité de prendre en compte l'AGS pour les collègues ayant le même barème.

Ces réponses ne nous satisfont pas ! L'IA reconnaît que ce que nous dénonçons en votant contre PPCR est bien arrivé.

Le SNUDI-FO 77 maintient à tous les échelons l'exigence d'abrogation de PPCR et poursuivra son action pour lutter contre l'injustice que subissent les ex-instituteurs.

A ce titre, le SNUDI-FO 77 s'adressera aux autres organisations syndicales du département pour leur proposer de s'associer à notre démarche.



CTSD de février 2021

Madame la directrice académique, mesdames et messieurs les membres du CTSD nous sommes ici pour traiter d'opérations ordinaires dans la vie d'une académie, d'un département, dans un cadre qui n'a rien d'ordinaire.

Depuis près d'un an, le quotidien des écoles s'est trouvé bouleversé par une situation sanitaire qu'en dépit des déclarations d'autosatisfaction le gouvernement n'arrive pas à maîtriser.

La chronique des fiascos à répétition semble sans fin. Masques, tests, moyens hospitaliers humains et matériels. Quelle réussite peut-on porter au crédit du gouvernement ? Le dernier des échecs en date étant évidemment celui de la vaccination de la population. Le gouvernement peut continuer à décliner sa communication et expliquer que chacun aura la garantie d'être vacciné s'il le souhaite, la question de la pénurie est suffisamment documentée pour que tout le monde comprenne qu'il n'y a pas assez de vaccins.

D'ailleurs comment expliquer les projections de vaccination du corps enseignant, particulièrement exposé, en mars/avril, sans plus de détails d'ailleurs, si ce n'est par la pénurie de doses disponibles.

Dans un tel contexte, quelle est la réalité des écoles dont nous avons à traiter aujourd'hui ?

C'est peu de dire que nos collègues exercent dans un climat de souffrance et de fatigue extrême.

Directeurs ou adjoints, en élémentaires ou en maternelles, tous continuent de remplir la mission d'enseignement à laquelle ils sont attachés auprès d'élèves qui connaissent des difficultés scolaires, familiales et psychiques inédites. Les effets de la pandémie et du confinement sont délétères. C'est aux enseignants qu'il revient quotidiennement de lutter contre ces effets. C'est à eux que l'on confie la charge de maintenir l'enseignement et de prévenir les contaminations d'élèves, aidés seulement de protocoles qu'on ne saurait réussir à appliquer sans savon, sans point d'eau suffisant, sans gel hydroalcoolique ou avec des masques inadaptés.

C'est eux encore qui doivent veiller à l'absence de brassage des élèves, véritable quadrature du cercle quand les absents ne sont pas remplacés. Or vous le savez, le nombre de journées d'absences non remplacées a explosé, au point que dans des réunions de directeurs des IEN informent les collègues qu'il faut désormais prévoir un accueil sans enseignement des élèves de collègues absents !

Ainsi, combien de classes se retrouvent chaque semaine sans remplaçants sur tout le département ? A combien de jours d'écoles perdues pour les élèves de Seine-et-Marne cela correspond-t-il ? Madame la directrice académique, nous souhaitons le savoir, de même que nous souhaiterions savoir si la demande d'accueil d'élèves sans enseignement vient d'une directive de la DSDEN ?

Mais qu'il s'agisse d'initiatives locales ou non, c'est selon nous une démonstration que les moyens actuels sont inaptes à répondre aux besoins réels des écoles. Dès le mois de septembre, nous vous avons alerté sur la nécessité de procéder à des recrutements, notamment sur liste complémentaire. À cela, il nous avait été répondu que les supports de postes n'existaient pas. Nous avons alors répondu qu'il fallait les créer, la situation que nous traversons nous conforte dans notre revendication.

En décembre, c'est dans le cadre d'une audience intersyndicale que vous avez été interpellée sur la situation du remplacement. Nous demandions que les missions des membres des RASED ne soient pas détournées pour pallier le manque de remplaçants. Nous demandions également que soit procédé à des recrutements, force est de constater que les quelques moyens mis à disposition du département sont loin de répondre aux besoins.

La crise sanitaire semble loin d'être résolue, les difficultés majeures que rencontrent les écoles vont perdurer. Quelle solution entendez-vous mettre en place pour y remédier ? Madame la directrice académique, quelle solution est-il envisagé pour résoudre ce problème qui aggrave les conditions d'exercice des enseignants et nuit à la scolarité des élèves. Mettra-t-on tous les moyens nécessaires, « quoi qu'il en coûte », pour que chaque classe bénéficie d'un remplaçant ?

Ou considère-t-on que cela coûte trop cher et qu'il va falloir apprendre à s'en passer ?

Cette question nous semble vitale, comme elle doit l'être aux yeux de nos collègues qui subissent cette situation au quotidien.

Alors qu'il faudrait alléger les effectifs du point de vue sanitaire et scolaire, la dotation allouée à notre département permettra-t-elle au minimum de maintenir l'ensemble des classes existantes et d'ouvrir celles nécessaires ?

Pour nous, c'est un impératif dicté par la situation que nous traversons, indépendamment des moyennes par classe.

CARTE SCOLAIRE (SUITE)

De ce point de vue, comment la DSDEN entend-elle traduire en acte les propos de Madame Elimas, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, concernant l'absence de fermeture d'écoles et de classes dans les communes de moins de 5000 habitants sans accord du maire. Certaines des propositions de mesures issues des groupes de travail des 2 et 4 février s'opposent à cette disposition, notamment lorsqu'il s'agit de RPI.

Madame la directrice académique, cette période exceptionnelle appelle des mesures fortes de nature à satisfaire les besoins et non à s'adapter aux manques.

C'est ce pourquoi la FNEC FP-FO demande solennellement la levée de toutes les fermetures envisagées et l'ouverture de toutes les classes demandées.

Il vous appartient de demander les moyens nécessaires pour répondre à cette revendication auprès de notre ministère, pour le compte des agents placés sous votre responsabilité.

Madame la directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD, je vous remercie de m'avoir écouté.

AESH

Coup de gueule !

« Nous sommes des contractuelles kleenex »

AESH en élémentaire depuis 6 ans, j'ai vu les conditions de travail se dégrader depuis l'arrivée des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) contenus dans la loi mal nommée « l'école de la confiance ».

J'avais deux élèves au début de mon premier contrat en 2014 contre 6 aujourd'hui. Voilà à quoi sert la dénomination « AVS mutualisé ». Il s'agit d'une mutualisation des moyens humains pour moins d'heures auprès de chaque élève.

Et on m'annonce un 7^{ème} élève en cours d'année. Un comble ! Et surtout une manière pour l'administration de dire que tous les besoins d'AESH auprès des élèves sont pourvus.

Lorsque j'ai signé mon renouvellement de contrat l'année dernière, nous étions une cinquantaine d'AESH rassemblées ce jour-là. En arrivant, nous ne savions pas pour combien d'heures hebdomadaires nous allions signer. Nous avons eu la surprise de constater que le contrat n'était que de 20h, pour tout le monde. Nous n'avons eu que 5 minutes pour prendre la décision de

refuser ou d'accepter ce contrat en signant.

Pour les collègues qui avaient signé deux mois auparavant, le contrat était de 29h. Il n'y a même pas d'égalité de traitement entre nous !

Au mois de décembre, l'enseignant référent nous informe de l'ouverture de postes d'AESH et nous demande de diffuser l'information.

J'ai donc logiquement demandé à augmenter mon temps de travail... Cela m'a été refusé sous prétexte qu'il n'était pas possible de modifier un contrat.

Je pense que cela répond, une fois de plus, à une propagande : moins de chômeurs dans les chiffres, mais des emplois précaires, payés une misère.

Nous sommes des contractuelles kleenex et demandons des emplois statutaires pour répondre aux besoins des élèves comme des AESH.



SNUDI FO77

2 Rue de la Varenne
77 000 MELUN

Tel : 07 71 02 00 81
Tel / fax : 01 64 39 56 63

fo77snudi@gmail.com
http://77.fo.snudi.fr



CONTACTEZ-NOUS...
CONSULTEZ NOTRE SITE...

☞ Secrétaire départemental : **Karim BENATTI**
Jeudi - Vendredi 07 55 61 67 42

☞ Trésorier : **Guillaume DEBAS**
Jeudi guillaume.debas@hotmail.fr

☞ Délégués du personnel : **mardi**
Laurence DELAPORTAS laurence.delaportas@orange.fr
Bruno COTTALORDA bruno.cottalorda@free.fr
01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81

☞ Responsable du CHSCT : **Romain MAHLER**
vendredi 06 16 12 88 29

☞ Responsable INSPE : **Jérôme BUI**
Jeudi 06 64 82 39 01 jeromebui1@hotmail.com

☞ Permanence SNUDI 77 : **Cécile MAITRE**
Lundi snudifo77cecilemaitre@gmail.com

Economies de bout de Covid...

Une directrice raconte...

J'ai été directrice pendant huit ans. Deux années dans une école maternelle sans décharge puis dans une école maternelle avec un quart de décharge. J'ai toujours trouvé la mission de directeur chronophage et soumise à beaucoup de pression du fait des responsabilités qui y sont associées. Je pensais que cela allait **enfin** changer après qu'une directrice ait malheureusement mis fin à ses jours... Non !

Après une soi-disant "prise de conscience", on a continué à en faire encore et toujours plus nous en demander. Pourtant, rien en huit ans, RIEN n'a été comparable avec la charge de travail pendant la période du Covid.

Il y a eu dans un premier temps, le temps du confinement :

Il a fallu gérer le travail à distance et la communication aux familles, de mes élèves mais plus globalement de l'école. Faire le lien avec chacun de mes collègues et transmettre les informations ; sans oublier d'envoyer le travail quotidien à mes élèves et de manière plus personnelle, gérer l'école à la maison de mes trois enfants (CM2, CE2 et GS).

Confinement oblige, cela a eu lieu depuis chez moi... avec mon équipement informatique, mon téléphone personnel, ma connexion internet... dont mes enfants avaient également besoin pour suivre leur scolarité.

Ce premier temps a eu lieu sur un fond de « prof bashing » avec les réseaux sociaux qui incendiaient les enseignants, jusqu'à la porte parole du gouvernement qui nous avait suggéré d'aller cueillir des fraises... comme si nous, les enseignants étions responsables de cette situation !

Dans un deuxième temps, plus compliqué, on nous a demandé d'organiser et de mettre en œuvre la réouverture de l'école. Cas particulier, sur les quatre enseignants de mon école, j'étais la seule à ne pas être à risque. J'ai donc dû préparer la réouverture de l'école seule et « à l'aveugle » sans savoir combien d'élèves j'allais pouvoir accueillir... Il a fallu gérer les pressions : il y avait les familles pro-ouverture et celles qui étaient contre la réouverture avec chacune leur argumentaire, les pressions de la commune, de l'IA...

Les protocoles promis sont arrivés au dernier moment ; il a fallu les interpréter et les adapter aux contraintes locales dans l'urgence... ce fût le temps des réunions :

Réunions avec la mairie, réunions avec les directrices des autres écoles de la commune, réunions avec les parents d'élèves élus, réunions des directeurs de la circonscription.

Résultat : réunion la journée, le soir, et même les week-ends !!!

Concrètement, il a fallu déménager l'école, enlever les meubles, les bâcher. Penser un sens de circulation et le matérialiser par un fléchage au sol. Organiser des bacs individuels pour chaque élève (avec des cagettes à champignons que je suis allée chercher dans une grande enseigne), individualiser des jeux et du matériel collectif, prévoir la désinfection de tout ça. Avoir des masques et du gel. Vérifier et tester la cohérence de l'adaptation du protocole, en veillant à respecter les besoins des enfants. Toujours en parallèle, envoyer le travail à distance pour mes élèves, organiser la communication avec les familles de l'école et l'école à la maison de mes propres enfants. Des BD ont été mis en renfort dans mon école et nous avons pu accueillir les élèves des familles volontaires. La mise en œuvre du protocole s'est bien passée, nous avons fait quelques réajustements. Dans le même temps, j'ai dû commencer les inscriptions des futurs PS. J'ai donc inscrit par téléphone 42 PS !!!!

Puis la réouverture des écoles pour les familles volontaires est devenue obligatoire... retour de tous les élèves... les classes qui étaient prévues pour 10 devaient maintenant accueillir 28 élèves ! Il a fallu réaménager les classes qui avaient été vidées pour accueillir plus d'élèves : déconstruire tout ce qui avait été construit... faire l'inverse, tout remettre, rédiger un nouveau protocole... J'étais découragée... En plus de la classe, ont eu lieu les réunions de liaisons, la rédaction des livrets, les répartitions, le dernier conseil d'école et la fin des inscriptions des PS.

J'ai fini l'année sur les rotules, exténuée.

C'est pendant le confinement que j'ai décidé d'arrêter la direction parce que c'était **TROP** demander à une seule personne. J'ai participé au mouvement et obtenu un poste d'adjointe en élémentaire.

Pendant le confinement le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une prime pour les directeurs qui ont géré le covid ; je pensais donc que c'était une manière de reconnaître le surcroît de travail des directeurs pendant le Covid.

Directrice pendant le Covid, **il me semblait évident que j'allais percevoir cette prime**... En octobre la prime a bien été versée mais je ne l'ai pas reçue... pour la percevoir... un certain nombre de conditions dont le fait d'être **encore** en poste en septembre 2020... ce qui n'était plus mon cas.

**ÉCOEURÉE,
j'ai vu la prime me passer sous le nez... j'ai
porté mon école mais cela n'a pas été
reconnu !**

VACCINATION

Pour que les enseignants qui le demandent soient vaccinés sans attendre !

Alors que le nombre d'élèves et d'enseignants atteints du covid progresse, alors que le gouvernement est lancé dans ce qu'il ose appeler « une campagne de vaccination », alors que de nombreux collègues sont vulnérables : moins de 3% de la population française avait été vaccinée au 11 mars 2021.

Nous revendiquons que tous ceux qui le demandent soient vaccinés. Cette mesure de protection est un droit pour les enseignants !

Nous sommes aujourd'hui toujours confrontés au manque de moyens : pour les masques (pas de gratuité pour les familles, absences de masques chirurgicaux, absences de masques FFP2, absences de masques adaptés pour les enseignants exerçant auprès d'enfants malentendants...) et pour le dépistage : nombre des tests et réponse apportée par l'ARS.

Cette incurie du gouvernement se poursuit aujourd'hui avec la pénurie de vaccins !

Pour le gouvernement une seule réponse : confinement et couvre-feu.

Tandis que dans les classes du 1er degré, les enseignants exercent dans des conditions déplorables, accueillent les élèves des collègues non remplacés et sont évidemment particulièrement exposés, le gouvernement se dédouane de toute responsabilité en expliquant qu'il n'est pas possible de fournir davantage de vaccins.

Le groupe pharmaceutique SANOFI a un chiffre d'affaire de 36 milliards d'euros en 2019, il est au 3ème rang mondial de l'industrie pharmaceutique et compte 100 000 salariés dans le monde (dont 25 400 en France). Plutôt que de produire en masse, dès maintenant, des vaccins avec les brevets existants, il préfère annoncer la suppression de 400 postes, continue à distribuer des dividendes à ses actionnaires (4 milliards d'euros en 2020) et reste dans une logique de profits-concurrence. Une seule solution : réquisition des brevets et des chaînes de production afin de fabriquer en masse les vaccins.

PROTECTION FONCTIONNELLE

Les enseignants en première ligne...

En tant qu'enseignants, nous faisons de plus en plus face à des parents qui s'autorisent au mieux, un manque de respect, au pire, des insultes, des altercations, des calomnies...

Face à ces difficultés, notre hiérarchie nous méinforme et les collègues se retrouvent seuls, encouragés à porter plainte individuellement.

Le SNUDI-FO 77 le déconseille vivement car cela nous place juridiquement dans un rapport de justice privée **en notre nom propre** alors qu'il s'agit d'un problème qui concerne notre fonction.

En effet, les statuts prévoient que l'employeur se substitue à chaque agent en cas de procédure juridique. Il a l'obligation et la responsabilité de s'emparer de chaque situation et de protéger juridiquement chaque enseignant.

Aussi, les inspecteurs ont plusieurs possibilités : la rencontre et/ou la lettre comminatoire.

L'enseignant, lui, est fondé à demander, si la situation s'y prête, la **protection fonctionnelle** au titre de l'article 11 de la loi de juillet 1983 : « *La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* ». Même si l'administration a une lecture partielle de cet article puisqu'elle se contente d'apporter une protection essentiellement juridique, cette demande doit être faite au recteur sous couvert de l'IEN et doit comporter un déroulé succinct des faits qui légitiment la demande.

N'oubliez pas de mettre en copie notre syndicat
fo77snudi@gmail.com !

Pour toute situation contactez le SNUDI FO 77.

**Pour résister, revendiquer, reconquérir,
Rejoignez le SNUDI-FO 77**

PERMUTATIONS

Permutations, le compte n'y est pas

Au début du mois de mars, les enseignants de Seine-et-Marne ont reçu les résultats de leur demande de mutation dans le cadre du mouvement interdépartemental. Une fois de plus, le Snudi-Fo 77 constate que le taux de satisfaction (15,96 %) des demandes de permutation reste bas et ne cesse de diminuer d'année en année. Au niveau national, le chiffre n'est guère plus encourageant (21,03%) alors qu'il était de 45,7% en 2004. Désormais, cinquante départements restent quasiment inaccessibles avec moins de 10% de demandes d'entrée satisfaites : du Morbihan (1,47%) jusqu'au Gers (9,72%), c'est la moitié des départements de Métropole qui n'est déjà plus accessible.

Cette année, les participants au mouvement départemental ont appris que le barème du dernier sortant de Seine-et-Marne était de 332,00 points. Nous regrettons que nous n'ayons plus les informations en CAPD sur le mouvement interdépartemental. Nous savons que pour entrer dans certains départements, il faut parfois des barèmes de 800 points. Concrètement, ceci se traduit par des situations personnelles intenable avec dans certains

cas, plusieurs années de séparation de conjoint pour un couple avec ou sans enfant (s). D'autres collègues choisissent également de se mettre en disponibilité et ainsi réduire très sensiblement les revenus du foyer ou de quitter définitivement l'éducation nationale. Pour ceux qui n'ont ni enfant ni conjoint dans un autre département, il est impossible de sortir de Seine-et-Marne, même après plusieurs années de service.

C'est le droit à la mutation qui se trouve ainsi remis en cause !

Ces résultats, qui se dégradent d'année en année, sont le fruit des politiques d'austérité des gouvernements successifs. Et ce n'est pas l'affectation d'étudiants-contractuels sur plusieurs milliers de postes, à la place d'enseignants statutaires, qui va arranger les choses. Plus que jamais, le Snudi-Fo 77 demande la création des postes d'enseignants statutaires nécessaires en Seine-et-Marne.

Nous incitons les collègues à se rapprocher de notre syndicat en vue d'organiser des recours.

MOUVEMENT

2021

Le serveur ouvrira le **1^{er} avril à 12h**
et fermera le **15 avril à 9h.**
Les résultats seront envoyés le 3 juin.

Tous les enseignants peuvent y participer et obligatoirement les PE sans poste à titre définitif ou victimes d'une fermeture.

Pour vous connecter à i. Prof, saisissez <https://externet.ac-creteil.fr> puis votre compte utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur les liens « gestion des personnels » « i. Prof enseignants » « les services » puis « SIAM » et enfin « phase intra départementale »

Vendredi 16 avril 2021 : consultation du 1^{er} accusé de réception **sans mention des éléments de barème** via I-Prof (MVT1D)

Mercredi 5 mai 2021 : retour du 1^{er} accusé de réception avec les pièces justificatives

Mercredi 12 mai 2021 : consultation du 2^{ème} accusé de réception avec mention du barème via I-Prof (MVT1D)

Mercredi 26 mai 2021 : retour du 2^{ème} accusé de réception uniquement en cas de demande de révision du barème

Lundi 31 mai 2021 : consultation du 3^{ème} accusé de réception **avec barème final** via I-Prof (MVT1D)

Les enseignants sans affectation en juin seront affectés à titre provisoire par l'administration en fonction des vœux émis.

En août aura lieu une 3^{ème} phase pour ceux qui n'auront toujours pas été affectés en juin ou les entrants dans le département par INEAT.

Les recours sont possibles seulement si vous êtes affectés hors vœux. Ils seront à transmettre avant le 9 juin à ce.77-mouvement.intra@ac-creteil.fr.

BULLETIN D'ADHESION 2021

Bulletin d'adhésion 2021

A retourner au trésorier : Guillaume DEBAS SNUDI-FO 77 - 69 E rue des charmes - 77515 Faremoutiers

Tél : 06 73 07 39 85

Nom et Prénom :

Corps : P.E. / Instit Grade : classe normale / HC / classe exceptionnelle Fonction : Adjoint - Directeur - ASH –

Autre :

Echelon : Date de passage :

Affectation 2020 / 2021 :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail personnel : Je déclare adhérer au SNUDI-FO (date et signature)

MONTANT DES COTISATIONS 2021 :

Ech.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit							135€	140€	150€	160€	170€
P.E.			140€	145€	155€	165€	175€	185€	195€	215€	225€
PE HC				230€	250€	260€					
	Retraité	105€		SUPPLEMENT COTISATION							
	AESH	36€		Spécialisé / IMF / IME		+ 15€					
	Stagiaire	91€		Direct. 1 cl.		+ 4€					
	C. parental	51€		Direct. 2-4 cl.		+ 6€					
	Disponibilité	51€		Direct. 5-9 cl.		+ 11€					
	½ tps	½ cotis		Direct. 10 cl. Et plus		+ 15€					
	75%	¾ cotis									

Règlement de la cotisation par Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 77** » : possibilité de faire autant de chèques qu'il reste de mois dans l'année civile 2021.

Paiement par prélèvement : fournir un RIB et un mandat de prélèvement (cf. bulletin d'adhésion sur le site)

NOTRE FORCE



C'EST NOS COTISATIONS

Réunion d'information syndicale

EFS

le 1^{er} avril 2021 de 17H30 à 19h

le 7 avril 2021 de 9h à 12h (spéciale mouvement)
visioconférence

Professeurs des écoles

le 7 avril 2021 de 9h à 12h
visioconférence

Pour y participer, envoyez votre demande d'inscription à :
fo77snudi@gmail.com

La participation à une RIS est un droit, il ne s'agit pas d'une absence. Pour y participer, il suffit de prévenir votre IEN 48h avant la RIS (modèle de courrier sur le site du SNUDI-FO 77).

